

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 14 décembre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 116 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Magali GARDE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Alain LAURENS - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Bruno GILLES - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Antoine LORENZI - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Samia GHALI représentée par Christophe MADROLLE - Mourad KAHOUL représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Corinne LEGAL représentée par Michel LO IACONO - Marie-Louise LOTA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par Vincent GOMEZ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Haouaria HADJ CHICK - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Gérard CHENOZ - Benoît PAYAN représenté par François-Noël BERNARDI - Marc POGGIALE représenté par Joël DUTTO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Pascal GILLET - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Renaud MUSELIER - Tahar RAHMANI - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Guy TEISSIER.

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
VOI 005-813/12/CC

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 005-813/12/CC

■ Approbation de la convention de partenariat et de financement passée avec le Département des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille, et Euroméditerranée relative à l'opération de restructuration et de désenclavement du collège Versailles, à Marseille 3ème arrondissement.

DAEP 12/8928/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par la « convention-cadre de financement des espaces publics » passée entre la Ville de Marseille et l'EPAEM le 19 décembre 2000, les deux partenaires ont défini les critères et les modalités de réalisation des espaces publics hors ZAC dans le périmètre d'Euroméditerranée, à savoir :

- une maîtrise d'ouvrage de l'EPAEM pour certains espaces à l'époque hors ZAC considérés comme stratégiques (Major, boulevard du Littoral, Arenc),
- une maîtrise d'ouvrage de la Ville de Marseille pour tous les autres espaces publics hors ZAC.

Depuis 2000, trois opérations d'aménagement d'espaces publics ont été conduites avec succès par l'EPAEM, la Ville de Marseille et MPM sous la maîtrise d'ouvrage de celles-ci : les abords des écoles Hozier et Peyssonnel, la place Dunoyer de Ségonzac, et la Halle Kléber et ses abords. Une quatrième opération est en cours. Il s'agit de l'aménagement des places de Strasbourg et Roussel et de la partie de l'avenue Camille Pelletan comprise entre ces deux places.

La participation financière de l'EPAEM à ces opérations est inscrite dans le protocole de partenariat « Euromed III » signé entre l'Etat et les collectivités territoriales membres de l'EPAEM relatif au financement du programme Euroméditerranée pour la période 2006-2012, qui prévoit une enveloppe financière de 8,4 M euros affectée aux « quartiers hors ZAC ».

De son côté, le Conseil Général des Bouches du Rhône intervient selon sa compétence propre pour la réalisation ou la restructuration des collèges du Département. Parmi ceux-ci, la restructuration en profondeur du collège Versailles à Marseille et de ses abords apparaît aujourd'hui nécessaire.

Le collège Versailles, situé dans un secteur sensible dans le périmètre Euroméditerranée, est un collège de 600 élèves. L'établissement s'inscrit dans une zone urbaine enclavée aux bâtiments vétustes, dans un environnement bruyant du fait de la proximité immédiate de l'autoroute. Les locaux du collège et leur configuration actuelle génèrent également des dysfonctionnements.

Compte tenu de l'imbrication des compétences (MPM, la Ville de Marseille et le Conseil Général) dont relève le programme de l'opération, il est convenu que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Conseil Général par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Il convient par la présente délibération d'approuver les modalités de réalisation du désenclavement et de la restructuration du collège Versailles dans le cadre d'une convention de partenariat.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la restructuration et le désenclavement du collège Versailles (13003) nécessite le réaménagement et l'extension de sa desserte et de ses abords, ainsi que la réalisation d'un éclairage public spécifique ;
- Que le Département des Bouches du Rhône, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille, ont convenu d'affirmer leur collaboration dans le cadre de l'opération;
- Qu'il convient de définir les modalités de réalisation de cette opération dans le cadre d'une convention de partenariat ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, relative à la restructuration et au désenclavement du collège Versailles.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention et tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront proposés au budget 2013 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Investissement Opération 2013 – sous politique C310 – Nature 2031, 2315 Fonction – 822

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
VOI 005-813/12/CC

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012